



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



Conseil municipal du 28 janvier 2026



Sommaire

RAPPEL : CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
1. PRESENTATION DU CONTEXTE	4
1.1 La situation économique de la France	4
1.2 La trajectoire des finances publiques	5
1.3 La loi de finances 2026 et ses impacts pour les collectivités locales	6
2. LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COMMUNE	8
3. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2026	11
3.1. La section de fonctionnement : orientations 2026	13
3.2. Capacité d'autofinancement	19
3.3. Les investissements 2026 et leur financement	20
3.4. La dette et les emprunts	22



RAPPEL : CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés en investissement et les choix en matière de gestion de la dette.

Il doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre (Grenoble-Alpes Métropole). Le rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la ville.

Pour information, le vote du budget primitif de la ville de Vizille est prévu pour la séance du Conseil municipal du 26 février 2026.

Réglementation :

- L'article L.2312-1 du CGCT précise que « le rapport de la commune fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. La commune transmet le rapport au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.»
- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

1. PRESENTATION DU CONTEXTE

1.1 La situation économique de la France

Sources : INSEE, Banque de France.

Recul de l'inflation, croissance en baisse et hausse du chômage

L'inflation a atteint un point bas en 2025, l'indice IPCH s'élevant à 0,9% en raison de la baisse des prix des énergies (tarif réglementé de l'électricité et prix du pétrole). Une hausse progressive est attendue sur les années suivantes (1,3% en 2026 et 2027, 1,8% en 2028).

Le taux de chômage, estimé à 7,7 % au troisième trimestre 2025, progresserait légèrement à 7,8% en 2026, puis amorcerait un repli à 7,6 % en 2027 et à 7,4 % en 2028.

La croissance française reste faible et inférieure à 2024, bien que la Banque de France ait augmenté en décembre ses prévisions pour 2025 (0,9% contre 0,7% en septembre) et 2026 (1% contre 0,9% en septembre).

Dégradation de la note souveraine française par les agences de notations

Début octobre 2025, la France a vu la note relative à la soutenabilité de sa dette être abaissée de AA- à A+ par deux des trois agences de notations (Fitch et S&P), la plaçant désormais au même niveau que le Portugal et l'Espagne.

L'agence Moody's a quant à elle maintenu sa note AA3 le 24 octobre 2025 tout en plaçant la dette française sous perspective négative.

Ces annonces, couplées à l'instabilité gouvernementale, ont vu l'OAT (obligation assimilable du trésor) 10 ans française atteindre 3,6% le 22 décembre 2025, son plus haut niveau depuis 14 ans, faisant craindre des répercussions sur les conditions de financement de l'investissement des entreprises et sur un marché immobilier qui peine à repartir.

Taux d'intérêt : une stratégie de stabilité des taux directeurs

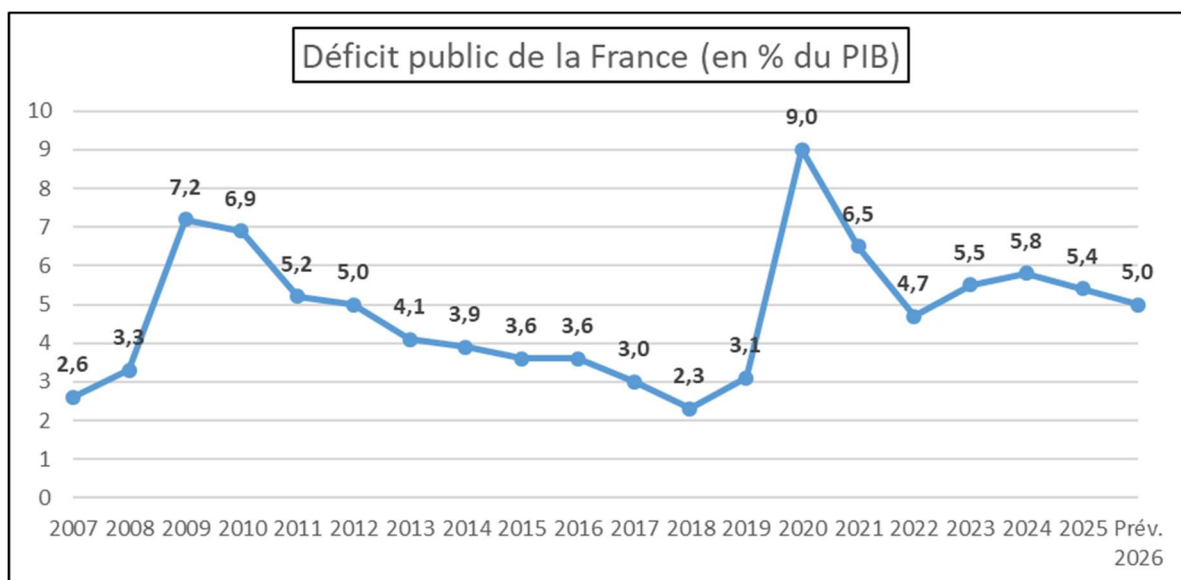
Après huit baisses successives entre juin 2024 et juin 2025, afin de lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a depuis opté pour une stratégie de stabilité en maintenant son principal taux à son niveau actuel de 2% lors de sa réunion du 18 décembre 2025.

Le taux de refinancement (2,15%) et le taux de prêt marginal (2,40%) sont également maintenus au même niveau.

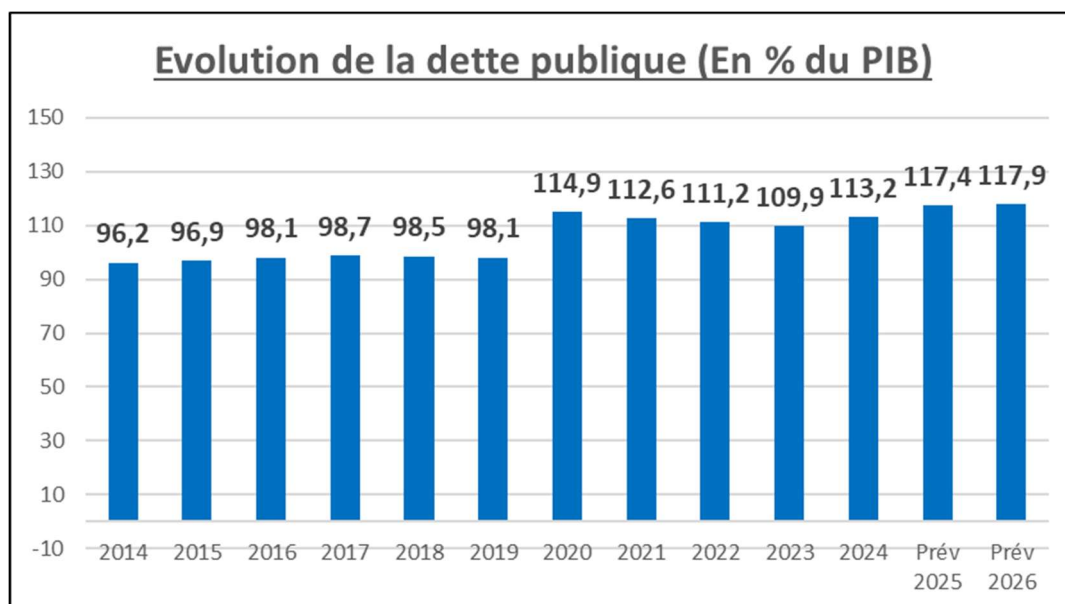
Le Président de la République Emmanuel Macron a appelé début décembre 2025 à revoir le mandat de la BCE, dont l'unique objectif est la lutte contre l'inflation, le jugeant comme un frein à la croissance et à l'emploi.

1.2 La trajectoire des finances publiques

Le projet de loi de finances pour 2026 ambitionne de réduire le **déficit public à 4,7% du produit intérieur brut (PIB) en 2026**, après des dérapages à 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024. Suite au vote de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, la Banque de France estime le déficit public à 5% pour 2026.



La dette publique a atteint 117,4 % du PIB au 3^e trimestre 2025 (soit plus de 3 482 milliards d'euros) et s'élèverait à 117,9% du PIB en 2026 selon les hypothèses du projet de loi de finances.



Rappel :

La trajectoire des finances publiques présentée par le gouvernement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 avait pour objectifs principaux de :



- Ramener le déficit public sous la barre des 3% à l'horizon 2027
- Maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires
- Financer ses priorités en soutenant la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique

La France a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3% de PIB soit repoussé de 2027 à 2029.

1.3 Le projet de loi de finances 2026 et ses impacts pour les collectivités locales

Le projet de loi de finances 2026 a un impact majeur sur les collectivités locales qui sont mises à contribution pour le redressement des finances publiques. Plusieurs mesures concernent directement le bloc communal.

Si le Sénat a pour l'instant supprimé ou atténué l'effet de certaines mesures, l'impact pour la commune de Vizille, à DGF constante, est estimé en 2026 à 113 000 €.

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du texte présenté par le gouvernement, susceptible d'évolutions avant une entrée en vigueur.

Doublement du « DILICO » (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales)

Pour contenir les dépenses des collectivités, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) instauré en 2025, serait reconduit et son montant doublé pour être porté à 2 Mds€ (720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions).

Le nombre de collectivités concernées par ce prélèvement (2 100 environ en 2025) pourrait doubler afin que les contributions soient mieux réparties. Pour autant, Vizille n'est pas concernée par ce dispositif.

Gel de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'enveloppe totale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) serait équivalente en 2026 à son montant de 2025.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) et la dotation d'intercommunalité progresseraient respectivement de 140, 150 et 90 M€. Mais cette augmentation serait financée sur les fonds de la DGF et pèserait sur sa part forfaitaire.

L'impact pour la commune pourrait être une stagnation, voire une baisse de sa DGF.

Baisse des compensations de fiscalité

Les compensations de fiscalité suivent également une tendance négative :

- une baisse continue de la dotation de compensation du FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) dont l'impact pour Vizille est estimé à - 19 000 € ;
- Des « variables d'ajustement » dont la baisse serait supérieure à celle de 2025 (-527 M€ en 2026 contre -487 M€ en 2025), avec l'application d'une baisse de 25% sur les compensations « locaux industriels » dont l'impact pour la commune s'évalue à - 23 000 €.
- Si le taux du FCTVA n'est pas remis en cause dans le projet de loi de finances 2026, celui-ci prévoit d'en modifier le périmètre en supprimant la part fonctionnement. Cette part a représenté une recette de 16 048 € pour la commune en 2025. L'impact pour la commune en 2026 serait de - 20 000 €.

Augmentation progressive des cotisations retraite des fonctionnaires

L'augmentation de 12 points répartis sur 4 ans des cotisations retraites des fonctionnaires à la CNRACL, instaurée en 2025, se poursuit.

Pour rappel, le texte fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,65% en 2025, 37,65% en 2026, 40,65% en 2027 et 43,65% en 2028.

L'impact annuel supplémentaire pour Vizille est de + 54 500 €, soit + 218 000 € à l'horizon 2028 par rapport à 2024.

Les rémunérations des fonctionnaires toujours gelées

Alors qu'il avait été revalorisé de 3,5% en 2022 et de 1,5% en 2023, le point d'indice a été gelé en 2024 et 2025. Ce gel est maintenu pour 2026.

Refonte des dotations d'investissement

Le projet de loi de finances 2026 propose la création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui fusionnerait et remplacerait la DETR, la DPV et la DSIL. Le fonds cible prioritairement les communes et EPCI ruraux et ceux présentant plus de 10 % de population en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). L'impact de ces changements sur le financement des investissements portés par les communes n'est pas connu à ce jour.

2. LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COMMUNE

La crise inflationniste que la France a traversée en 2022 et 2023 (inédite depuis les années 1980), a laissé derrière elle un renchérissement durable des principaux postes de dépenses de la commune. Si les prix ont retrouvé une certaine stabilité depuis 2024, certains coûts connaissent toujours des hausses importantes (transports et repas notamment).

Les tarifs des énergies, gaz et électricité notamment, qui avaient connu des augmentations record en 2022 et 2023, ont certes évolué à la baisse à partir de 2024, mais restent à des niveaux très supérieurs à ce qu'ils étaient avant crise. La relative stabilité observée en 2025 pourrait ne pas se poursuivre. En effet, les tarifs de l'électricité pourraient repartir à la hausse dès 2026, en lien avec l'évolution des règles de marché.

De manière plus générale, la forte instabilité géopolitique incite à la prudence face à la volatilité potentielle de ces postes d'achat importants pour la commune.

Dans ce contexte, en 2025 la commune a poursuivi sa trajectoire en réalisant des efforts de gestion, mais aussi à travers la mise en œuvre de son plan de sobriété énergétique. Cela lui a permis de contenir la hausse de ses dépenses et de préserver une capacité à investir pour les années à venir, sans augmenter ses taux d'imposition ni répercuter l'inflation sur les tarifs des services aux Vizillois.

Le calendrier budgétaire et les échéances électorales se superposant au cours du premier trimestre 2026, cette année sera nécessairement une année de transition entre deux mandats. Aussi une large part de la programmation budgétaire (en investissement notamment) est conçue pour permettre cette transition.

Néanmoins, les priorités politiques retenues par l'équipe municipale pour construire le budget prévisionnel 2026 restent celles mises en œuvre depuis le début de mandat. Elles s'articulent autour de 3 axes principaux :

- La revitalisation et l'embellissement de la ville qui doivent permettre de retrouver de l'attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants ;
- L'accompagnement et l'impulsion des transitions, notamment en matière écologique et énergétique, afin de contribuer à la préservation de notre planète et de notre environnement de proximité ;
- Le maintien d'un service public de qualité et son adaptation aux besoins de tous les Vizillois.

1) La revitalisation et l'embellissement de la ville

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'un projet global qui rassemble et coordonne les politiques publiques en matière de logement, d'espaces publics, de mobilités et de stationnement, d'économie et de commerce, d'aménagement du territoire, etc.

Ce programme ambitieux est décrit à travers le projet de territoire adopté par la commune et la métropole en 2024.

Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le devenir de Vizille (commune, Grenoble-Alpes Métropole, Département de l'Isère, Etat, Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) qui ont signé en 2025 une convention d'ORT (Opération de revitalisation du territoire) afin de coordonner efficacement leurs moyens au service de la revitalisation de notre centre-bourg et du secteur du Péage de Vizille.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU) aide depuis 2023 les propriétaires du centre-ville à réaliser des travaux de réhabilitation des logements sur le plan technique et financier.



La foncière de la Métropole remet sur le marché des locaux commerciaux avec des facilitées pour l'installation de nouveaux commerces.

Plusieurs réalisations ont abouti en 2025, parmi lesquelles l'embellissement de la rue Général de Gaulle et le réaménagement du parking des Tissages. D'autres s'achèveront en 2026, comme les aménagements cyclables reliant le centre-ville au Péage, l'amélioration du stationnement ainsi que la rénovation et la végétalisation du square de la Révolution.

Une attention est particulièrement portée sur les problématiques de déplacements, qui pénalisent Vizille et le territoire tout entier. Cet enjeu est l'un des axes de travail de l'ORT.

2) L'accompagnement et l'impulsion des transitions écologique et énergétique

Après plusieurs années marquées par de forts investissements sur les espaces extérieurs, il est proposé pour 2026 de finaliser à la fois un diagnostic et un plan d'actions concernant la gestion des bâtiments de la commune. Ainsi, il est prévu des crédits pour faire aboutir un Schéma directeur immobilier, véritable plan stratégique en matière de gestion des bâtiments. L'objectif sera de rationaliser le parc immobilier, d'améliorer le confort d'usage des occupants (usagers, services publics et associations), d'améliorer les performances énergétiques et de mieux planifier la maintenance préventive des locaux.

Des crédits sont également prévus en vue du déploiement d'une gestion centralisée sur 14 bâtiments, afin d'en optimiser les dépenses énergétiques.

Un diagnostic du parc de véhicules communaux, réalisé par les services en 2024, permet une gestion rationalisée de celui-ci, en tenant compte de différents critères (financiers, environnementaux et organisationnels). De nouveau en 2026, une réduction du parc est prévue ainsi qu'un renouvellement.

La modernisation de l'éclairage public sera également poursuivie, avec le double objectif de sobriété énergétique et d'adaptation aux besoins de la population.

Ces éléments concourent à la mise en œuvre de la politique de sobriété énergétique de la commune. En parallèle, Vizille travaille avec la métropole à la création d'un réseau de chaleur qui permettra d'utiliser des sources d'énergies renouvelables en substitution d'énergies fossiles (gaz) pour les équipements situés sur le secteur nord de la commune. Aux vertus environnementales du projet, s'ajoute une réduction de la volatilité des coûts.

Répondant aux objectifs d'embellissement et à la nécessité de s'adapter au changement climatique, la plantation d'arbres et la végétalisation de différents secteurs de la ville vont se poursuivre en différents secteurs de la commune. Des aménagements en faveur de la biodiversité vont également se poursuivre sur le secteur du Plan.

Des crédits seront également consacrés à la poursuite du déploiement du tri des déchets sur l'espace public.

3) Le maintien d'un service public de qualité et son adaptation aux besoins de tous les Vizillois

Le soutien à l'action sociale et à l'aide aux plus fragiles est à nouveau affirmé à travers la participation versée au budget du CCAS en 2026, et la mise à sa disposition de facilités de trésorerie.

La commune poursuit son engagement pour le maintien des services publics de proximité à La Source, à travers le financement de la Maison France Service.

Il est de nouveau envisagé de ne pas répercuter l'inflation sur la tarification des différents services à la population.



De même, dans une volonté de soutien aux familles, le choix est fait de ne pas limiter le nombre de places dans les centres de loisirs, les restaurants scolaires et l'accueil périscolaire, alors que la hausse de la fréquentation, dont on peut se réjouir, entraîne une augmentation des dépenses.

La politique culturelle est également soutenue à travers le financement des équipements de la Ville (notamment : médiathèque, salle du jeu de Paume - cinéma géré par LCA, enseignement de la musique et de la danse porté par l'association MPA) et la préservation et mise en valeur du patrimoine.

De même le soutien à la vie associative et sportive reste une priorité en 2026.

Enfin, face à un contexte de plus en plus contraint et complexe, la ville préserve et accroît ses capacités d'actions en se dotant d'outils toujours plus performants et d'expertise dans les domaines financier, de gestion du patrimoine bâti, de sobriété énergétique...

Les grands projets 2026 – 2029 :

De nouveaux projets pourront s'ajouter à cette programmation prévisionnelle en fonction de l'avancée des études préalables. Cette liste sera bien entendu adaptée au regard des projets politiques portés par l'équipe municipale élue en mars 2026.

	2026	2027	2028	2029
AMENAGEMENT ET VOIRIE	Centralité vizilloise - finalisation des études préalables à l'aménagement du secteur des Tanneries	Centralité vizilloise - aménagement du secteur des Tanneries		
		Centralité vizilloise - études préalables à l'aménagement place du Château et place du centenaire	Centralité vizilloise - aménagement place du Château et place du centenaire	
		Centralité vizilloise - aménagements secteur rue de la terrasse (aire d'apprentissage du vélo, city stade)		
	Centralité vizilloise - déplacements et circulation : itinéraires cyclables, tunnel d'accès aux berges de la Romanche et connexion voie verte, amélioration des flux de véhicules et du stationnement			
		Aménagement du site de la chapelle du Péage		
	Opération d'aménagement visant la construction de logements sur le secteur Alliance (en lien avec la Métropole)			
	Programmation de travaux d'aménagement de la voirie : rue Paul Langevin, chemin du camping, route d'Uriage			
		Transfert gymnase Guy Mocquet et création d'un dojo		
		Transfert du centre technique municipal		
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE		Désimperméabilisation des cours d'école (maternelle centre, Joliot-Curie, Château)		
	Végétalisation : plantation d'arbres, végétalisation divers sites (notamment place Barbusse)			
	Préservation des espaces agricoles et naturels (acquisitions, aménagements, valorisation, protection de la biodiversité)			
		Lutte contre les îlots de chaleur : aménagement de la place du Centenaire		
	Accompagnement du réseau de chaleur collectif bois et développement des énergies renouvelables			
	Déploiement de la gestion technique des bâtiments (optimisation chauffage et ventilation) - 14 sites			
	Travaux d'isolation thermique et de performance énergétique dans l'ensemble des bâtiments dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier			
	Modernisation de l'éclairage public			

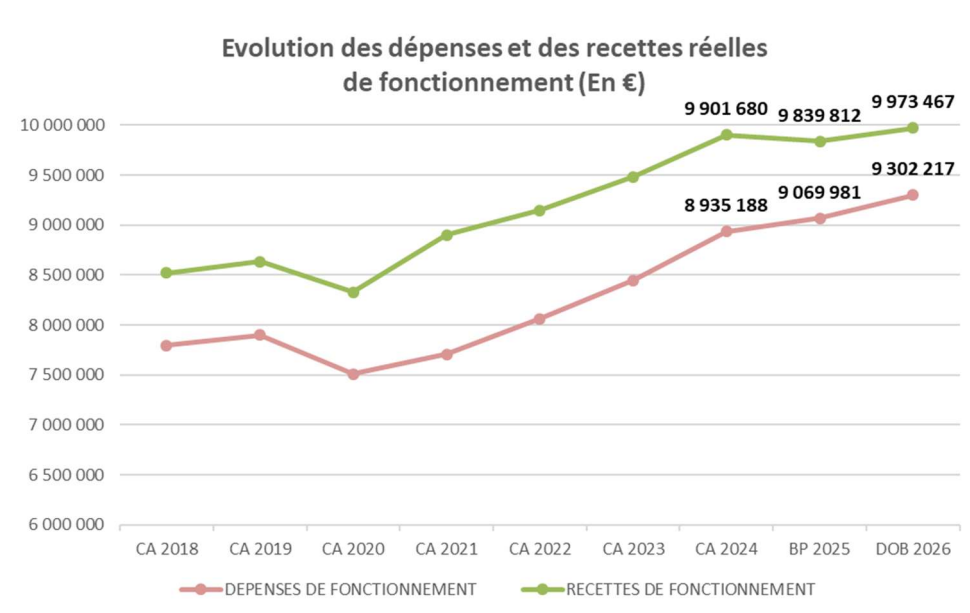
	2026	2027	2028	2029
SANTE	Maison de santé - maîtrise d'œuvre et sécurisation du toit	Maison de santé - travaux	Maison de santé - ouverture	
HABITAT	OPAH-RU : aides aux propriétaires			
CULTURE ET PATRIMOINE	Travaux de sécurisation, sauvegarde et fouilles du Prieuré Sainte-Marie	Etudes pour la préservation du portail du Prieuré Sainte-Marie		
	Sécurisation du mur et reprise de l'éclairage du parc du Château du Roi			
ECONOMIE ET TOURISME	Signalétique abords des parkings, cheminements piétons et commerces			
TRANQUILLITE PUBLIQUE	Projet de nouvelle gendarmerie (en lien avec l'EPFL)			
	Travaux d'entretien de la gendarmerie actuelle			
	Vidéoprotection : fin du déploiement (derniers parkings et entrées de ville)			
SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF	Gymnase du parc (toiture)			
	Travaux dans la MPA			
PATRIMOINE COMMUNAL	Rénovation de 2 logements			
	Travaux dans les bâtiments sportifs, culturels et associatifs			
	Travaux dans les écoles			
	Travaux dans le cimetière (équipements, reprises, végétalisation)			

3. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2026

3.1. La section de fonctionnement : orientations 2026

Pour 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 302 217 €, en augmentation de 2,6% par rapport au BP 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement attendues s'élèvent quant à elles à 9 973 467 €, soit une augmentation de 1,4% par rapport au BP 2025.



3.1.1. Dépenses de fonctionnement

Fonctionnement par chapitre budgétaire : dépenses

	BP 2025	DOB 2026	Evolution (En %)	Evolution (En €)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 069 981	9 302 217	2,6%	232 236
011 - Charges à caractère général	2 435 125	2 454 096	0,8%	18 971
012 - Charges de personnel	5 202 246	5 162 916	-0,8%	-39 330
014 - Atténuations de produits	48 500	48 900	0,8%	400
65 - Autres charges de gestion courante	1 108 850	1 116 805	0,7%	7 955
66 - Frais financiers *	273 260	517 500	89,4%	244 240
67 - Charges exceptionnelles	2 000	2 000	0,0%	0
<i>* dont inscription liée à la désensibilisation de l'emprunt structuré</i>				
Total hors inscription liée à la désensibilisation de l'emprunt structuré	9 069 981	9 002 217	-0,7%	-67 764

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses augmentent de 0,8% sur ce chapitre, passant de 2 435 125 € à 2 454 096 €.

Les principales évolutions sur ce chapitre sont :

- L'augmentation du coût des transports scolaires et extrascolaires liée à l'augmentation des tarifs. Cette tendance, observée en 2025 avec la revalorisation des indices, s'est confirmée dans les offres reçues lors du renouvellement du marché fin 2025 ;
- Une réévaluation à la hausse du coût du gaz et de l'électricité, au regard des montants effectivement payés en 2025 ;
- Une augmentation des cotisations liées aux différentes assurances.

Compte tenu de l'évolution du total des dépenses sur ce chapitre, cela signifie que des efforts de gestion sont consentis sur les autres lignes.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel proposées pour 2026 sont en baisse de 0,8 % par rapport au BP 2025, passant de 5 202 246 € à 5 162 916 €.

Cette baisse de 40 000 € est due à la possibilité confirmée d'imputer en investissement les refacturations du service commun aménagement de la Métropole, désormais considérées comme des prestations de service, dès lors qu'elles concourent directement à la réalisation d'une opération d'investissement.

Pour autant, un certain nombre de lignes sont en hausse par rapport à 2025 :

- L'augmentation en cours jusqu'en 2028 de 3 points par an des cotisations CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) représente une charge supplémentaire de 54 500 € chaque année ;
- L'application en année pleine des mesures salariales (RIFSEEP et participation à la prévoyance).

Afin de contenir les dépenses du chapitre 012, la commune poursuit son effort de rationalisation et d'organisation des services.

3) Les subventions et participations versées (chapitre 65) sont proposées en hausse de 0,7% par rapport au BP 2025.

A noter :

- Stabilité des subventions versées aux associations ;
- Stabilité de la participation au CCAS ;
- Stabilité de la participation au syndicat de gestion du gymnase du collège ;
- Légère hausse de la participation au SICCE : remise à niveau de la participation à la crèche, compensée en partie par la fin de la prise en charge du remboursement de l'emprunt lié aux travaux de celle-ci.

4) Les frais financiers (chapitre 66)

Le taux du Livret A, sur lequel trois contrats de prêt sont indexés, est passé de 3% à 2,4% au 1^{er} février 2025, puis à 1,7% au 1^{er} juillet 2025. Au 1^{er} février 2026, le taux est annoncé à 1,5%.

Malgré ces baisses successives, les intérêts des emprunts payés par la commune ont augmenté en 2025 en raison de la hausse du taux d'intérêt de l'emprunt structuré qui devrait, du fait de la baisse du dollar US, atteindre un niveau encore plus élevé en 2026.

Cette hausse, combinée à la progressivité du remboursement du capital de cet emprunt, fait peser une charge de plus en plus lourde sur le budget et la trésorerie de la collectivité.

En effet, si le taux est couvert par le fonds de soutien au-delà de 6,73% (la différence est remboursée à la commune) jusqu'en 2028, celle-ci doit cependant faire l'avance de la trésorerie.

Il est donc proposé de budgéter, en dépense et recette, des écritures de désensibilisation de cet emprunt, la commune disposant de propositions à des taux intéressants sur 10 ans (*voir la partie 3.4 Dette et emprunts*).

3.1.2. Recettes de fonctionnement

Les incertitudes liées à l'adoption de la loi de Finances 2026, conduisent la commune à une prudence dans la prévision de ses recettes de fonctionnement.

Fonctionnement par chapitre budgétaire : recettes

	BP 2025	DOB 2026	Evolution (En %)	Evolution (En €)
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 839 812	9 973 467	1,4%	133 655
013 - Atténuations de charges	20 900	15 200	-27,3%	-5 700
70 - Produits des services	730 880	673 470	-7,9%	-57 410
73 et 731 - Impôts et taxes	7 218 839	7 330 488	1,5%	111 649
74 - Dotations et participations	1 309 896	1 219 567	-6,9%	-90 329
75 - Autres produits de gestion courante	460 800	429 983	-6,7%	-30 817
76 et 796 - Produits financiers *	38 057	304 759	700,8%	266 702
042 - Travaux d'investissement en régie SAPUR + personnel ST	60 440	0	-100,0%	-60 440
<i>* dont inscription liée à la désensibilisation de l'emprunt structuré</i>				
Total hors inscription liée à la désensibilisation de l'emprunt structuré	9 839 812	9 673 467	-1,7%	-166 345

1) Les prévisions concernant la fiscalité locale (chapitre 731)

a) Fiscalité directe : taxe foncière sur le bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe d'habitation sur les logements vacants :

Evolutions des bases d'imposition :

- Pour rappel, la revalorisation annuelle des bases d'imposition (hors locaux professionnels) est indexée sur l'inflation de l'année précédente (indice IPCH). Elle sera de 0,8 % cette année.
- La revalorisation des bases pour les locaux commerciaux est estimée à 1%.
- Evolution physique des bases d'imposition (création/extension de locaux) : hypothèse de stabilité.

Aucune augmentation des taux d'imposition foncière n'est prévue cette année.

⇒ Au total, compte tenu d'une faible dynamique des bases fiscales de la commune, les recettes de la fiscalité directe attendues sont stables par rapport au réalisé 2025.

Produit fiscal prévisionnel : 4,542 M€.

b) Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux :

Les montants perçus concernant cette taxe qui dépend des ventes de biens immobiliers ont fortement chuté ces dernières années. Après des années record en 2021 et 2022 (313 000 € et 290 000 € encaissés), le recul du marché immobilier engendré par la hausse des taux de prêt a fait tomber le montant perçu en 2023 à 200 000 € avant de remonter légèrement à 216 000 € en 2024 grâce à une bonne dynamique de fin d'année liée à la baisse des taux. Malheureusement, cette embellie ne s'est pas confirmée en 2025 et le montant perçu est descendu à 205 000 €. C'est ce montant qu'il est proposé d'inscrire en 2026.

c) Les recettes provenant des autres taxes perçues par la commune sont en baisse :

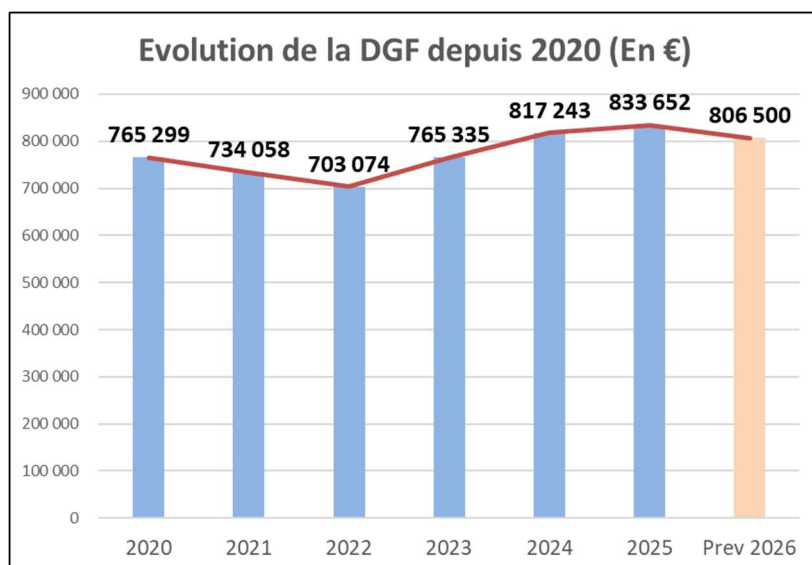
- L'accise sur l'électricité (anciennement taxe sur la consommation finale d'électricité) qui est re-basée à 144 000 € au vu du montant perçu en 2025 ;
- La taxe locale sur la publicité des entreprises, calculée sur l'année N-1, devrait baisser de 4 000 € (de 52 000 € à 48 000 €) avant de remonter en 2027 avec la réouverture courant 2026 de deux grandes enseignes.
- Seule la taxe sur les pylônes électriques devrait se maintenir à hauteur de 26 000 €.

2) Prévisions concernant les dotations et subventions perçues (chapitre 74)

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Après avoir connu des baisses successives plus ou moins conséquentes depuis 2009, la DGF de la commune a augmenté de 130 000 € entre 2022 et 2025 en raison de l'augmentation progressive de l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale (DSR).

En 2026, la DSR devrait encore augmenter, mais avec le gel global de la DGF, cette hausse sera financée par une baisse de la dotation forfaitaire. Une stagnation, voire une baisse, sont à craindre pour la commune. Il est donc proposé de reconduire le montant du BP 2025 plutôt que celui du réalisé, soit un montant de 806 500 €.



b) Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), versé par le Département :

Cette dotation est en baisse : 175 675 € en 2025 contre 192 164 € en 2024. Si la tendance se poursuit, elle devrait s'élever à 156 800 € en 2026.

Pour rappel, à l'instar de nombreuses autres communes de la Métropole, Vizille a perdu l'intégralité de sa dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) en 2025. Elle représentait une recette de 38 987 € en 2024.

c) Compensation de la valeur locative des locaux industriels :

Cette compensation fait l'objet dans le projet de loi de finances 2026 d'un écrêtement de 25% : elle passerait donc de 120 230 € à 97 350 €.

d) Suppression de la part fonctionnement du FCTVA :

La part fonctionnement du FCTVA est supprimée par le projet de loi de finances 2026. Si cette suppression venait à être effectivement votée dans la loi de finances, elle constituerait un manque à gagner de 20 000 € en 2026.

3) Produits des services (chapitre 70)

Les produits des services sont revus à la baisse, de 730 880 € à 673 470 €, du fait de l'encaissement des recettes des locations de salle au chapitre 75 (27 000 €) et à une réévaluation de certaines lignes.

La fréquentation des cantines scolaires et des centres de loisirs est restée élevée, de même que les recettes de la saison du service culturel.

4) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre correspond aux remboursements d'assurance (statutaire et toitures principalement) et aux loyers perçus par la commune, y compris les locations de salles (auparavant comptées au chapitre 70). La baisse des prévisions de remboursements d'assurance et la perte du loyer du camping expliquent la baisse de l'inscription budgétaire en 2026.



5) Produits financiers (chapitre 76 + compte 796)

Ce chapitre concerne le remboursement des frais financiers de la dette récupérable versée par la Métropole.

L'inscription en recette liée à la désensibilisation de l'emprunt structuré est également intégrée aux produits financiers.

6) Les reversements de la Métropole (inscrits au chapitre 73)

Chaque année, la Métropole procède au versement de deux dotations à la commune, qui représentent une partie importante des recettes :

- L'attribution de compensation (1 814 400 €) : correspondant au reversement pour l'ex-taxe professionnelle historiquement transférée à l'intercommunalité. A chaque transfert de compétence communale à la Métropole, cette attribution est revue à la baisse en fonction du montant des charges transférées.
 - ⇒ Stabilité par rapport à 2025.
- Dotation de solidarité communautaire (327 000 €) : enveloppe répartie entre chaque commune du territoire selon différents critères.
 - ⇒ Stabilité par rapport à 2025
- Pour la première fois, en 2025, la Métropole a été bénéficiaire du fond de péréquation intercommunal (FPIC), ce qui a entraîné une recette de 129 122 € pour la commune. Cette recette n'étant pas confirmée pour 2026, il est proposé d'appliquer le mécanisme du « tunnel de sortie » qui prévoit en N+1 un versement de 90% du montant perçu initialement. L'inscription s'élève à 116 200 € en 2026.

3.2. Capacité d'autofinancement

Définition :

La capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles). La CAF nette correspond à la CAF brute minorée du remboursement du capital des emprunts.

Elle permet :

- De constater que la collectivité est en capacité, ou non, de rembourser ses emprunts.
- De financer une partie des investissements, si elle est toujours positive après le remboursement des emprunts.

La CAF est l'un des principaux indicateurs analysés par les partenaires bancaires lors de la demande d'un nouveau prêt. Une CAF ne permettant pas de couvrir le remboursement de la dette en cours peut conduire les organismes bancaires à ne pas accorder de nouveaux emprunts.

Cet indicateur est analysé également par la Chambre régionale des comptes lors de ses contrôles, en relation avec le respect du principe d'autofinancement du remboursement de la dette (article 1612-4 du CGCT).

Prévisions 2026 :

En prenant en compte les prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement, la capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital des emprunts s'établit à 60 000 €.

(En €)	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Recettes de fonctionnement	9 603 094	9 839 812	9 973 467
Dépenses de fonctionnement	8 834 119	9 069 981	9 302 217
CAF BRUTE	768 975	769 831	671 250
Remboursement du capital des emprunts*	709 352	709 831	611 250
CAF NETTE	59 623	60 000	60 000

** Il s'agit du remboursement du capital des emprunts, net du mécanisme de compensation de dette récupérable versée par la Métropole. Pour rappel, en 2015, lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole, une dette "théorique" propre à cette compétence a été estimée. Chaque année, et jusqu'en 2029, la Métropole rembourse à la commune les annuités d'emprunts correspondantes.*

3.3. Les investissements 2026 et leur financement

Les inscriptions au BP 2026 ont pour but de finaliser les projets déjà engagés lors du mandat actuel tout en préservant la capacité financière de la commune pour porter les projets de la nouvelle mandature.

Les dépenses d'équipements proposées pour 2026 s'élèveraient à environ 1,46 million d'euros (hors restes à réaliser 2025).

Les principaux investissements proposés cette année sont :

Transition environnementale :

- Poursuite de la préservation des espaces agricoles et naturels (acquisitions, aménagements, valorisation, protection de la biodiversité).
- Assistance à maîtrise d'ouvrage avant déploiement de la gestion technique des bâtiments (optimisation du chauffage et de la ventilation) sur 14 sites.
- Performance énergétique des bâtiments.
- Végétalisation : plantation d'arbres, végétalisation divers sites.
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public.
- Acquisition d'un véhicule électrique, sous réserve de la validation d'un financement par le fonds de transition de la Métropole.

Revitalisation du centre-ville :

- Projet d'aménagement du secteur des Tanneries : fin des études préalables, déconstruction des battoirs et du moulin ;
- Rénovation de l'habitat : financement des premiers dossiers « Façades » de l'OPAH-RU pour laquelle le vote d'une autorisation de programme est envisagé.

Education, enfance et jeunesse :

- Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments (écoles, centres de loisirs, restaurants scolaires).
- Renouvellement et modernisation du matériel.

Culture et patrimoine :

- Travaux de sécurisation, sauvegarde et fouilles du Prieuré Sainte-Marie
- Sécurisation du mur et reprise de l'éclairage du parc du Château du roi.
- Réfection de l'escalier de l'orgue et divers travaux dans l'église.
- Renouvellement de matériel dans les équipements culturels.

Economie et tourisme :

- Signalétique aux abords des parkings, des cheminements piétons et des commerces.

Voirie et aménagement :

- Fonds de concours voirie versé à la Métropole pour les travaux de voirie.

Santé :

- Maison de santé : lancement de la maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation de la toiture.

Soutien au monde associatif :

- Travaux de toiture au gymnase du parc.
- Travaux divers dans le bâtiment de la MPA.
- Travaux d'entretien et d'amélioration des équipements.



Tranquillité publique :

- Travaux d'entretien des locaux de la gendarmerie.

Patrimoine communal :

- Travaux d'entretien du cimetière (équipements, reprises, végétalisation)
- Rénovation de deux logements appartenant à la commune.

Ces dépenses d'investissements seraient financées par :

- L'autofinancement : 60 000 €
- Des subventions et dons liés aux projets : 316 400 €
- Des cessions de biens : 241 650 €
- Le FCTVA : 230 200 €
- Recours à l'emprunt pour 600 000 €.
- Le fonds de roulement de la commune (reprise des résultats) qui permettra de couvrir le besoin de financement restant.

3.4. La dette et les emprunts

3.4.1 Les contrats d'emprunts

Au total, 18 contrats de prêts ont été mobilisés et sont en cours en 2026.
La dette actuelle arriverait à extinction à horizon 2045 (hors nouveaux emprunts).

La commune comprend encore dans son encours de dette un emprunt « structuré », terme employé pour désigner un emprunt conclu avant la crise financière de 2008 du fait de la structure particulière et risquée (désormais interdite) du calcul de son taux d'intérêt.

Il est proposé de désensibiliser cet emprunt en 2026, au regard de plusieurs facteurs liés à cet emprunt en particulier et au contexte global.

a) Une structure de taux devenue trop défavorable :

La structure de calcul du taux d'intérêt de l'emprunt conclu en 2007 par la commune et qui court jusqu'en 2029 est le suivant :

- Une part variable classique basée sur l'index Euribor 12 mois, sensible à l'évolution de cet index dans le temps ;
- Une part supplémentaire basée sur le taux de change entre le dollar US et le Franc suisse. Plus le dollar US est fort, moins cette part génère d'intérêts pour la commune.

Si cette structure a été favorable à la commune pendant de nombreuses années, se traduisant par de faibles taux d'intérêts, ce n'est plus le cas depuis 2023 :

- Les taux d'intérêts, restés à des niveaux dérisoires de 2015 à 2022, ont depuis augmenté sensiblement : l'Euribor 12 mois était à un taux négatif de -0,47% en janvier 2022 ; il s'élève à 2,25% au 15 janvier 2026 (après avoir dépassé les 4% en 2023, graphique 1) ;
- La valeur du Dollar US a fortement baissé depuis 2023, s'effondrant depuis l'élection de Donald Trump et ses mesures en matière de droits de douane (graphique 2).



Afin de se prémunir de ce risque, la commune a signé en 2016 une convention lui permettant de solliciter le fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risques.

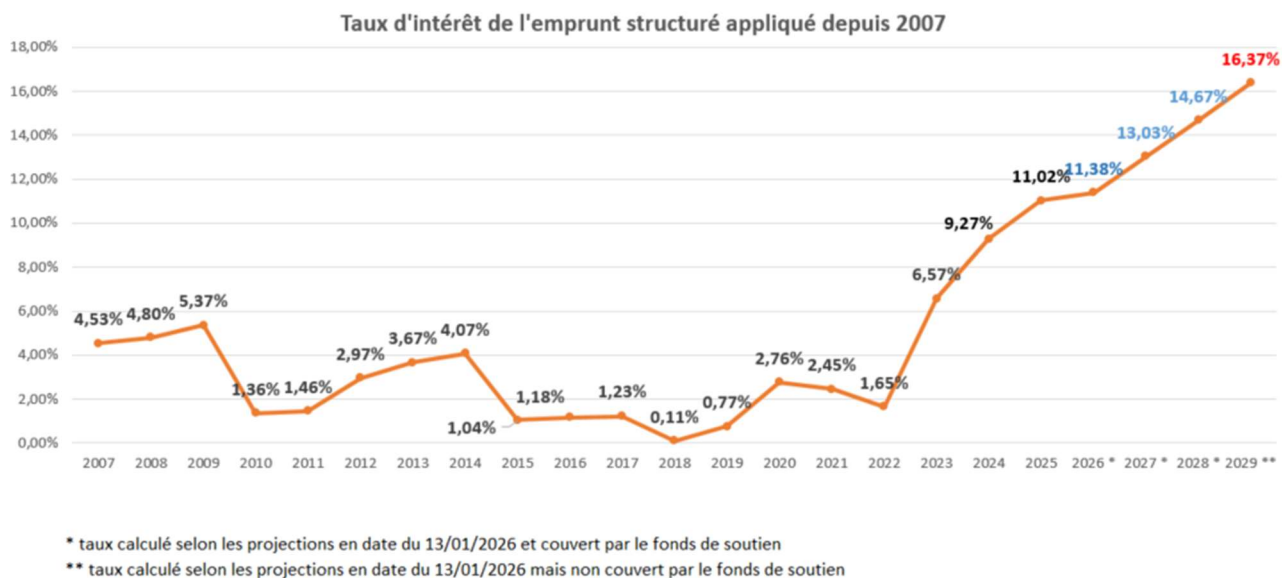
Cette convention, renouvelée en 2020 et 2024, lui permet de bénéficier jusqu'à l'extinction du dispositif en 2028 d'un reversement par une agence de l'Etat du montant des intérêts dépassant 6,73%.



Compte tenu des taux payés en 2024 et 2025, respectivement de 9,27 et 11,02 %, ce fonds a été sollicité sur ces deux exercices.

Les projections de taux ne montrent aucun signe de retournement.

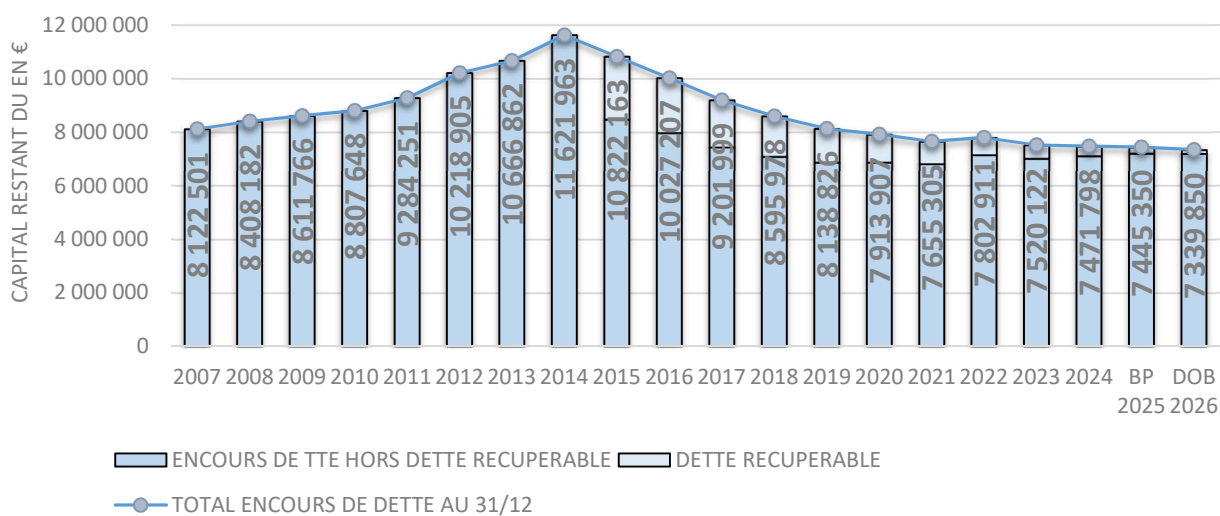
Malgré la protection offerte par le fonds de soutien jusqu'en 2028, le mécanisme s'enclenche à partir de 6,73% qui reste un taux très élevé au regard des taux actuels. Par ailleurs, la commune doit faire l'avance de trésorerie en attendant de percevoir le versement en fin d'année.



b) Des annuités d'emprunts qui pèsent de plus en plus lourd malgré le désendettement global :

La commune poursuit en 2026 sa dynamique de désendettement. L'encours de dette fin 2025 est le plus faible depuis 2007.

Evolution de la dette entre 2007 et 2026



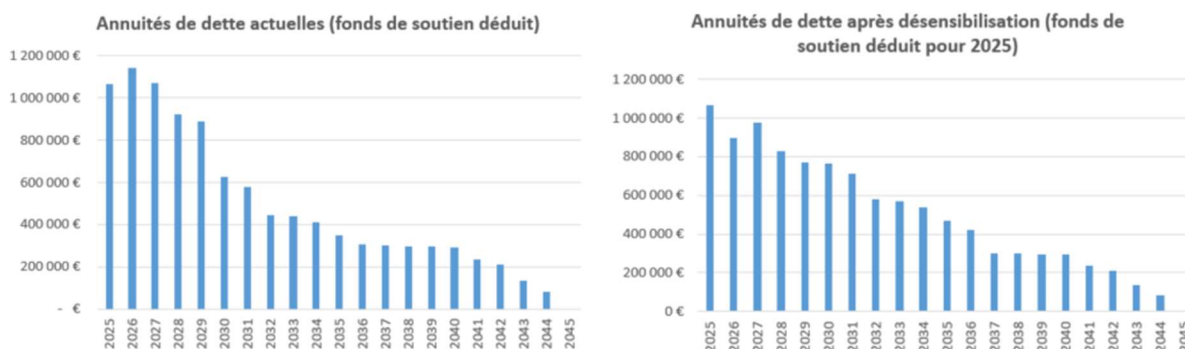
Pour autant, le poids de ses annuités (flux annuel de remboursement du capital et des intérêts) ne faiblit pas et se situait en 2025 (1,067 M€) au même niveau qu'en 2022 (1,057M€).

Cela est dû au fait que le profil d'amortissement du capital de l'emprunt structuré, et de la grande majorité des emprunts constituant l'encours de dette de la commune, est celui d'un amortissement progressif. Cela signifie que chaque année, le montant du remboursement du capital augmente, pour atteindre son montant le plus élevé la dernière année.

Si sur la durée de l'emprunt ce type de prêt coûte plus cher en intérêts, l'avantage de ce système, pour un emprunt à taux fixe, est que le poids de ses annuités reste constant à chaque échéance.

Il en va différemment pour l'emprunt structuré, puisqu'au moment où les échéances de remboursement de capital sont les plus élevées, les frais liés aux intérêts ne baissent pas à cause de l'explosion des taux.

Remplacer cet emprunt, qui dure jusqu'en 2029, par un emprunt sur 10 ans, avec amortissement linéaire du capital, au taux actuel du marché (entre 3,4% et 4%) entrainerait une baisse significative des annuités d'emprunt sur la période 2026-2029, tout en préservant une forte tendance à la baisse, plus lissée, sur les années suivantes :



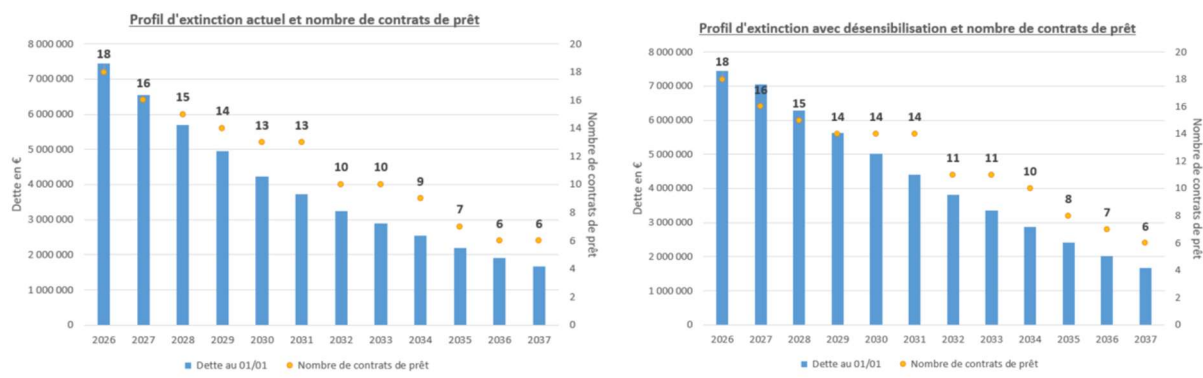
Cette baisse des annuités sur 2026-2029 permet d'amortir, au moins en partie, deux contraintes fortes qui pèsent sur les ressources de la collectivité :

- Des difficultés financières au niveau de l'Etat qui l'amène à contraindre chaque année un peu plus les finances des collectivités ;
- Un mécanisme de dette récupérable remboursée par la Métropole qui décroît chaque année et dont la dernière échéance sera versée en 2029.

c) Un profil d'extinction de la dette qui permet d'intégrer cette opération sans grever les possibilités d'emprunt futures :

Les graphiques suivants présentent le profil d'extinction de la dette et le nombre de prêts restant chaque année (hors nouveaux emprunts) actuel et après désensibilisation.

Dans les deux cas, la commune garde une capacité d'emprunt importante pour financer des projets futurs.



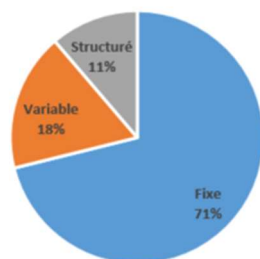
d) Un assainissement total de la dette communale :

Sur les 18 emprunts actuels de la commune, 14 sont à taux fixe, 3 sont à taux variable (Livret A) et 1 à un taux à double indexation (EURIBOR 12 mois et taux de change Dollar US / Franc Suisse).

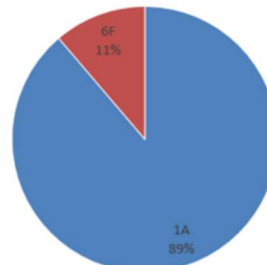
Les emprunts à taux fixe représentent 71% de la dette, ceux à taux variable 18% et l'emprunt à taux structuré 11%.

Le remplacement de l'emprunt structuré par un emprunt à taux fixe assainirait la dette de la commune à la fois en termes de type de taux (83% de taux fixe et 17% de Livret A) et de risques (100% de 1A) au regard de la charte de bonne conduite (charte Gissler).

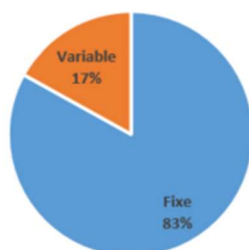
Répartition actuelle de la dette par type de taux



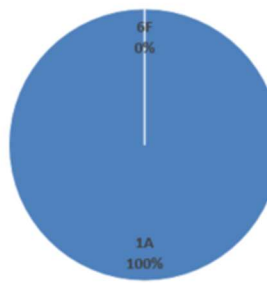
Répartition actuelle de la dette au regard de la charte de bonne conduite



Répartition de la dette par type de taux après désensibilisation



Répartition de la dette après désensibilisation au regard de la charte de bonne conduite

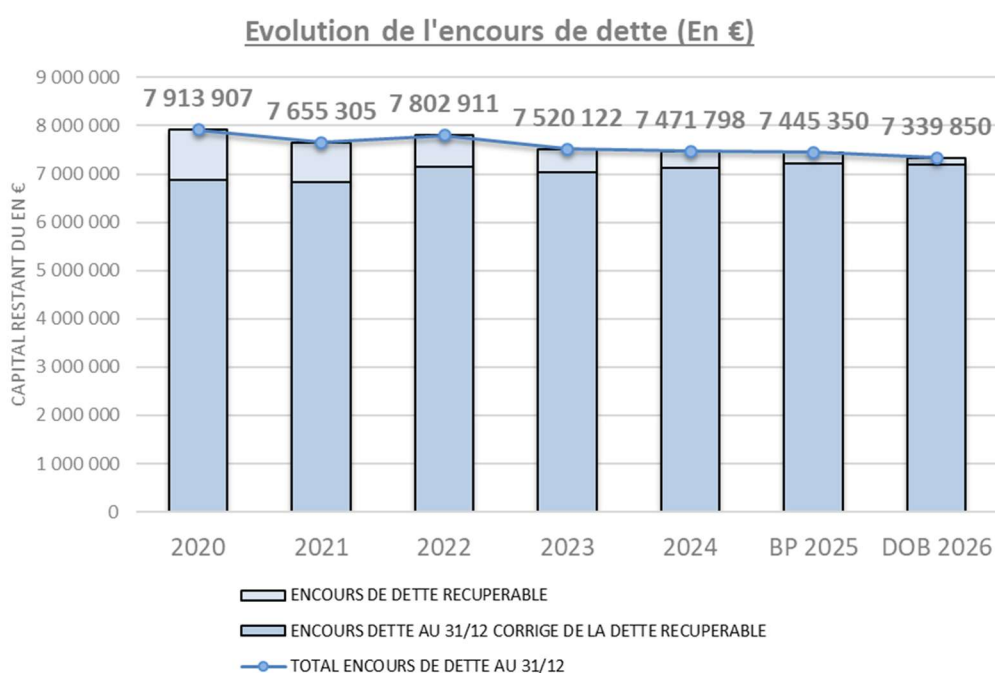


3.4.2 L'évolution de l'encours de dette en 2026 :

Pour 2026, un plafond d'endettement de 600 000 € (emprunt nouveau + désensibilisation) est envisagé. Le montant du capital remboursé durant l'année est estimé à 705 500 €. La commune diminuerait sa dette de 105 500 € après une diminution de 26 448 € en 2025.

	Réalisé 2025	DOB 2026
EMPRUNTS NOUVEAUX	800 000 €	600 000 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	826 448 €	705 500 €
VARIATION DE DETTE	-26 448 €	-105 500 €

L'encours de dette total s'établirait ainsi à hauteur de 7 339 850 € à la fin de l'année 2026.



Rappel : La dette récupérable correspond à un montant de dette évalué lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole. La Métropole rembourse à la commune l'annuité d'emprunt ainsi déterminée.

L'encours de dette corrigé de la dette récupérable s'élèverait à 7,196M€ au 31/12/2026.

3.4.3 Le délai de désendettement pour 2026 :

Le délai de désendettement est un indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement.

Ratio : Dette (corrigée de la dette récupérable) / Epargne Brute.

Préconisations :

- ✓ Zone critique : 15 années.
- ✓ Zone d'alerte : 12 années.

Au vu des prévisions budgétaires et du niveau d'emprunt, le délai de désendettement s'élèverait à 10,72 années au moment du vote du BP 2026.

